

FICHE DE POSTE A PROFIL	
PROFESSEUR EN DAR (dispositif , démarche d'autorégulation) Collège PAUL D'AUBAREDE - Saint Genis Laval Métropole de LYON – Rhône	
REFERENCES	<p>La démarche d’Autorégulation relève du droit commun et est adossé à un établissement médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l’autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022 - Instruction ministérielle du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d’autorégulation pour les élèves présentant des troubles de l’autisme BO n° 48 du 23 décembre 2021 - Instruction interministérielle 5 septembre 2024 relative à l’autorégulation en milieu scolaire dans le cadre de la Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement
MISSIONS	<p>L’enseignant du DAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre des temps d’enseignement pour les élèves relevant du DAR au sein de leur classe du collège. - Assure la coordination pédagogique - Réalise avec les professionnels du médico-social et les équipes enseignantes des classes les évaluations pédagogiques qui permettent le réajustement des projets des élèves et leur cohérence. - Partage avec les professionnels du médico-social un langage et des outils communs. - Participe à l’adaptation des supports pédagogiques nécessaires en classe - Favorise la coopération et la confiance entre les enseignants du collège, et plus largement à tous les personnels de l’équipe éducative, et les professionnels du médico-social.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir des connaissances relatives aux troubles du neuro-développement - Savoir travailler en équipe et coordonner un réseau d’acteurs - Avoir une bonne connaissance des programmes en vigueur au collège et des compétences du socle commun afin de construire avec les enseignants des séquences d’enseignement qui prennent en compte les besoins des élèves. - Faire preuve d’adaptation, d’écoute et de flexibilité - Faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé - Bonne connaissance de l’organisation et du fonctionnement d’un collège. - Bonne connaissance des modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap
DIPLOME OU EXPERIENCE	<p>Pas de CAPPEI ou de diplôme d’enseignement spécialisé exigé Expérience appréciée auprès d’élèves TND en scolarité ordinaire Expérience sur le Cycle 3 et 4 sera appréciée</p>
NOMINATION	<p>Poste à temps complet. A compter de janvier 2025.</p>

	Nomination à titre provisoire sur période correspondante janvier 2025 – août 2025.
CADRE HORAIRE	24 heures d'enseignement +108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèses.
MODALITES DE CANDIDATURE	Adresser un CV et une lettre de motivation pour le 21 novembre 2024. Au secrétariat de madame Belan Sophie Inspectrice de l'éducation nationale ASH2 ce.0692727p@ac-lyon.fr Les candidats seront reçus en vue d'un entretien le mercredi 27 novembre 2024. (en après-midi à la DSDEN du Rhône)
CONTACT	ASH2 ce.0692727p@ac-lyon.fr demande de renseignements à adresser par mail.